Trente-sixième Année. — N° 22 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — JEUDI 22 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

Abonnements et annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 21 JANVIER 1891

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE
DE LA TRIPLE-ALLIANCE

Avez-vous remarqué un phénomène qui est bien visible, qui frappe même tous les yeux pourvu qu'ils soient un peu attentifs, bref, un phénomène qui est pour ainsi dire permanent depuis 1871 ? Il s'agit d'un parti pris absolu, chez les Allemands, de toujours prendre le contre-pied de notre politique économique.

Jamais tout ce qu'il y a de systématique dans cette contradiction n'a été plus visible que dans les circonstances présentes. Voilà, par exemple, vingt ans passés que l'Allemagne refusait de s'engager avec personne au moyen de traités de commerce ; eh bien ! la France, qui, elle, ne professait pas jusqu'ici la même répugnance pour ces sortes de stipulations diplomatiques, la France paraît décidée elle aussi, à y renoncer... Aussitôt le cabinet de Berlin répudie les errements économiques de M. de Bismarck, et presque tout de suite des négociations commerciales s'ouvrent entre Berlin et Vienne.

Mais ne nous pressons pas d'en définir le caractère et d'en mesurer l'importance : tout y est encore extrêmement confus ; ou plutôt, si les négociateurs savent parfaitement ce qu'ils veulent, la galerie est infiniment moins édifiée qu'eux. En effet, à propos de ces négociations, diverses hypothèses ont cours : nous allons résumer et discuter les deux principales.

La France renonçant aux traités de commerce, on comprend très bien que l'Allemagne et l'Autriche, par antagonisme politique contre nous, s'y rejettent avec empressement. Seulement une difficulté se dresse aussitôt : c'est l'article 11 du traité de Francfort, qui oblige l'Allemagne à nous servir le traitement commercial qu'elle fait à l'Autriche, et qui empêche par conséquent le cabinet de Berlin de compléter ses alliances politiques par des stipulations commerciales particulières. Les bruits qui courent relativement à une union douanière entre l'Allemagne et l'Autriche sont donc, selon toute apparence, apocryphes.

Néanmoins, depuis quelques temps, la question se présente sous une autre forme. On vous dit : Mais l'Allemagne et l'Autriche, pour reconquérir leur liberté d'action vis-à-vis de la France, n'ont qu'à traiter avec l'Italie. Elles nous doivent bien le traitement qu'elles se font entre elles, et elles nous doivent également celui qu'elles feraient le cas échéant, à l'Angleterre et à la Russie ; mais elles sont maitresses de leur résolution vis-à-vis de l'Italie ; et elles peuvent ouvrir leurs marchés respectifs aux produits italiens avec la plus grande libéralité ; le gouvernement français n'a rien à y voir. Le traité de Francfort nous assure bien le traitement de la natien la plus favorisée vis-à-vis de l'Allemagne, comme il l'assure à l'Allemagne vis-à-vis de nous ; mais le dit traité énumère les puissances à qui Paris et Berlin ne sauraient faire d'avantages sans être tenus de se les étendre à eux-mêmes, et parmi ces puissances ne figure pas l'Italie.

On voit donc que l'Italie peut jouer dans la triple alliance un rôle bien plus considérable au point de vue commercial qu'au point de vue militaire, et y avoir par conséquent une utilité très supérieure à celle que nous avions cru au premier abord. Beaucoup de gens en concluent que des surprises et même des coups de théâtre assez prochains nous attendent de ce côté ; ils pourraient bien avoir raison. En tout cas, des négociations commerciales entre Berlin et Vienne sont ouvertes depuis deux mois, et voilà maintenant qu'on dit que Rome y va jouer un rôle. C'est juste ce que nous expliquons plus haut !

LES LYCÉES ET LES COLLÈGES UNIVERSITAIRES

Au moment où la Préfecture du Nord essaie d'imposer un collège universitaire à la ville d'Hazebrouck qui n'en veut pas, il nous paraît intéressant de montrer ce que vaut l'organisation administrative des établissements d'enseignement secondaire de l'Etat.

C'est un journal régional non suspect de cléricalisme, le *Réveil du Nord*, qui prend si opportunément la peine de nous édifier à ce sujet. Voici l'article qu'il publie en tête de ses colonnes :

« Il paraît qu'on n'en a point fini avec ces autocrates d'une espèce particulière qui, à la tête de nos établissements d'instruction secondaire, exercent sur l'enseignement et l'éducation, donnés la plus détestable influence.

» Si l'on a pour but d'éloigner les élèves de nos lycées et collèges, de n'inspirer aux familles qu'une confiance très limitée, de décourager les professeurs et les maîtres de hâter une décadence dont on a déjà constaté les symptômes, ces administrateurs, avouons-le, sont admirablement choisis !

» Les proviseurs et les principaux, sauf quelques rares exceptions, se recrutent dans le personnel enseignant le plus médiocre.

Les professeurs, impuissants à imposer aux élèves leur autorité, dépourvus de ce tact particulier qui rend la leçon efficace, possédant à un degré très inférieur ces aptitudes pédagogiques absolument nécessaires pour diriger, instruire et élever de jeunes esprits, les professeurs en un mot incapables de réussir dans la carrière de l'enseignement proprement dit, l'abandonnent et demandent à la carrière administrative un avenir que leurs défauts ne leur permettraient pas d'espérer.

» On fait alors de ces fonctionnaires sans mérite et sans expérience, des surveillants généraux, des censeurs, des principaux, des proviseurs ; et on les envoie de lycée en lycée, de collège en collège, remplir les fonctions les plus délicates, celles qui exigeraient des qualités supérieures, le plus de finesse et de tact, de justice, d'intelligence et de savoir !

» Et puis on donne à ces administrateurs, élevés à ce poste de confiance par la grâce de leur médiocrité, un pouvoir san limites. Ils sont les maîtres absolus dans leurs établissements ; ils ont pour toute loi leur esprit faux leur caprice ; ils jugent, tranchent, coupent sans discussion ni contrôle et souvent sans appel.

» Le respect de la hiérarchie n'exige t il pas qu'ils aient toujours raison ?

» Ils ont, en outre, à leur disposition une arme particulièrement redoutable, contre laquelle les fonctionnaires placés sous leurs ordres n'ont aucun moyen de défense. Cette arme, c'est le rapport secret.

» Oui, à la fin du dix-neuvième siècle, après vingt ans de République, il est permis à un supérieur d'écrire sur son inférieur toutes les infâmies qui lui conviennent sans que le fonctionnaire diffamé en soit prévenu ; et le malheureux peut être frappé, envoyé en disgrâce ou révoqué, sans connaitre, que dis-je, sans même soupçonner la cause d'un châtiment absolument imprévu !

» Peut-être même le proviseur, le jour où, du fond de son antre administratif, il a décoché contre son subordonné sa flèche empoisonnée, est-il venu tout souriant lui serrer la main et le complimenter de ses bons services !

» Nombre de proviseurs, auraient fait en effet de par faits jésuites ! (*sic*)

» Jaloux du succès des bons professeurs, ennemis de tous ceux qui refusant de s'incliner humblement devant leur majesté, de ramper au pied de leur trône inexpugnable, montrent une certaine indépendance, friands de scandales, ils excellent à susciter des cancans et des commérages, à créer des inimitiés, toujours dans le but de nuire à ceux qui les gênent.

» Sans science, ils jugent la science d'autrui ; sans mérite, ils apprécient le mérite d'autrui ; sans qualités pédagogiques ils critiquent celles des autres et leurs jugements, appréciations et critiques forment ensuite le dossier de fonctionnaires, souvent d'une compétence et d'une valeur bien supérieures à celles de leurs juges.

» Le premier remède à ce mal, à ce fléau, faudrait-il dire, c'est d'abord la suppression immédiate du rapport secret

» Le second, c'est une autre méthode de recrutement pour les administrateurs universitaires.

» Pourquoi ne pas les soumettre à l'élection ? Les professeurs d'un établissement désigneraient eux-mêmes celui d'entre eux qu'ils désirent voir à leur tête au moins pour un certain temps.

» C'est d'ailleurs la méthode déjà employée pour la nomination des doyens de facultés et nul n'a songé à s'en plaindre.

» Par ce procédé ou par un autre, que l'on réforme au plus vite l'organisation directoriale et administrative des établissements secondaires, et que l'autorité, désormais établie sur des bases justes, ne puisse plus dégénérer en abus et en tyrannie. »

LA COMMISSION DES DOUANES

Paris, 20 janvier. — La commission générale des douanes s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Méline.

M. le président met aux voix le vote d'ensemble sur les cotons et les lins ; la commission repousse les droits sur ces deux produits, et, à la suite de ce vote, M. Georges Graux, dont la proposition est appuyée par M. Méline, demande à la commission de voter la résolution suivante :

« La commission générale des douanes émet le vœu que le gouvernement dépose un projet de loi qui encourage la culture du lin. »

Cette résolution est votée à l'unanimité.

M. le baron des Rotours donne lecture de son rapport sur les chanvres et les jutes, dont les conclusions sont adoptées : Les droits votés sont les suivants : numéro 142 bis, chanvre en fibres, teillé, broyé et en étoupe, 10 fr. 40 et 8 fr. ; peigné 15,60 et 12 fr. ; numéro 143, jute brute ou brius teille tordn et étoupes, 6,50 et 10,40 et 8 fr.

Numéro 144, phormium, tenax, abaca et autres végétaux filamenteux non dénommés, brut, teillé et étoupes 10 fr. 40 et 8 fr. ; peignés 15 fr. 60 et 12 fr.

M. le baron des Rotours ne consent pas, malgré le vote de la commission, à conserver les fonctions de rapporteur, à cause de l'exemption votée sur les lins et cotons.

M. Georges Graux est nommé rapporteur pour le lin et le coton, et M. Fairé pour les chanvres, jutes et autres végétaux filamenteux.

M. le baron des Rotours lit son rapport sur les autres végétaux filamenteux ; les droits suivants, proposés par le rapporteur, au nom de la commission, ont votés : numéro 145, joncs et roseaux bruts, y compris le sparte, aux 100 kilos, exempts.

Numéro 146, osiers brut, 4 et 3 fr. ; écorcé, 6 et 4 ; joncs et rotins pour la vannerie, 4 et 3 francs.

Numéro 147, écorces de tilleul pour cordages, exempts.

Numéro 148, coques de coco et calebasses vides, exempts.

Numéro 149, grains durs à tailler, exempts.

La commission adopte tous les droits proposés par la 2e sous-commission sur les fruits frais, légumes et la cire végétale.

La commission décide de discuter jeudi la question des droits sur les soies.

La commission adopte un amendement de M. Ch. Roux, portant que les cordages des navires, quelle que soit leur nationalité, seront livrés en décharge d'acquit d'admission, c'est-à-dire seront exempts.

∴

Comme on l'a vu plus haut, dans le compte-rendu des discussions de la commission des douanes. M. des Rotours, député du Nord, a donné sa démission de rapporteur des questions intéressant les cotons lins, chanvres, etc.

M. des Rotours précise, par la lettre suivante, les motifs qui ont déterminé sa conduite :

« A mon grand regret, il m'est impossible d'accepter les fonctions de rapporteur devant la Chambre.

» Je considère le droit sur le coton et le lin, sous les réserves d'application indiquées dans mon rapport, comme absolument indispensable au relèvement de l'agriculture.

» Les conclusions de la sous-commission ayant été repoussées, j'entends réserver ma liberté d'action pour les reprendre et les soutenir devant la Chambre par voie d'amendement ; je ne puis, dans ces conditions, me charger du rapport, et il ne me reste plus qu'à décliner l'honneur que veut bien me faire la commission générale, en lui adressant tous mes remerciements pour la marque de confiance qu'elle a bien voulu me donner.

La situation au Tonkin

L'*Univers* reçoit communication d'une lettre adressée par Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, à M. Mollard, directeur au séminaire des Missions étrangères de Paris. On y voit, avec un douloureux intérêt, comment la persécution religieuse sévit en ce pays, par le fait de complicités qui devraient, ce semble, attirer l'attention de notre gouvernement.

Comme le fait très bien observer Mgr Puginier, dont on connait le patriotisme, cette persécution est, finalement, non moins dirigée contre l'influence française que contre la religion. Et l'on comprend dès lors combien il importerait que les représentants de l'autorité française en ce pays fussent animés d'intentions bienveillantes pour les chrétiens et les missionnaires, au lieu de porter là bas les idées de secte qui ont cours en France dans la politique gouvernementale. Voici un extrait de cette lettre :

« Des malheurs continuent à affliger divers endroits de notre mission. Le mois dernier, quatre villages ont été pillés, en partie incendiés et trois églises brûlées par les pirates, qui aujourd'hui, sont devenus de vrais rebelles

» Ces derniers, qui, depuis trois mois, infestaient les régions de Phu-Sy et de My Duc, s'installèrent dans une pagode de très difficile accès, appelée Tuyet Son, située au milieu des montagues C'est là qu'ils apportaient leurs approvisionnements déjà considérables et qu'ils espéraient organiser une résistance sérieuse. Ils n'ignoraient pas que les chrétiens, des environs, témoins de leurs agissements et de leurs préparatifs, en donnaient la nouvelle, et ils s'en sont vengés.

» Une colonne militaire s'est emparée de Tuyet Sou, le 1er novembre. Les bandes ont été chassées, mais non détruites.

» Le 19 de ce mois, le village de Han-Da chef-lieu de la paroisse de Song-Chay, a été aussi pillé par d'autres pirates. L'église, la cure et quelques habitations de chrétiens ont été brûlées ; deux élèves de la maison de Dieu, trois religieuses indigènes et quarante-cinq chrétiens ont été enlevés ; une femme a été tuée.

» Depuis près de trois mois, il se passe dans diverses parties des provinces de Soutay, Hanoi My-Duc et Hanam, là où le mouvement de conversions des païens est considérable, il se passe, dis-je, des choses qui montrent une entente, un coup monté pour faire tomber ce mouvement de conversions.

» Ce sont des calomnies très graves, des injustices, des vexations de tous genres, des voies de fait pour intimider, terroriser même les néophytes et les forcer à apostasier. Plusieurs fois, les maisons où les catéchumènes étaient réunis pour étudier la doctrine, ont été assaillies par la partie païenne, poussée par quelques meneurs.

» Des néophytes ont été blessés grièvement. Un très honnête chrétien, qui avait rendu service à la cause commune, est mort en prison, victime d'une calomnie qui était évidente. Je pourrais citer plus de cent actes de violence commis en divers endroits contre les nouveaux chrétiens, dans les trois mois qui viennent de s'écouler. »

REVUE DE LA PRESSE

Le *Figaro* raconte aujourd'hui, dans un très intéressant article intitulé *Après Sedan* — à propos de la dispute Bauffremont-Galliffet — l'attitude du souverain vaincu, et de quoi furent faites les heures qui précédèrent sa captivité.

« La journée de Sedan fut horrible pour l'Empereur. C'est à peine s'il pouvait se tenir à cheval, ayant un mal qui le torturait. Il y parvint cependant, en s'appuyant des deux mains sur le pommeau de sa selle, et nulle plainte ne sortit de sa bouche.

» Lorsque, entouré d'un détachement de uhlans, il arriva sur la frontière, les Belges remplacèrent les allemands auprès de lui et prirent sa garde.

» C'est ainsi qu'il fut conduit à Bouillon, à l'hôtel de la Poste, où il lui fut permis de se reposer enfin, en attendant d'être dirigé sur la résidence qui lui était assignée.

» Singulière coïncidence : la chambre offerte à l'Empereur, chambre banale d'hôtel de province, contenant deux lits à rideaux blancs, un lustre, quelques sièges et un mauvais tapis, était ornée de trois lithographies représentant : *Mars maudissant la Destinée*. *Apollon jouant de la lyre* et *Vulcain précipité du ciel*.

» L'Empereur alla s'asseoir dans un fauteuil, près d'une fenêtre dont, par intervalle, il soulevait le rideau, pour le laisser ensuite retomber ; puis il redevenait immobile.

» Ce fut là qu'il apprit la blessure du général Margueritte et, à l'annonce de cette nouvelle, il eut comme un tressaillement, murmura quelques paroles inquiètes et et toutes d'intérêt pour son frère d'armes, et retomba dans un silence que nul n'osait rompre. »

Voici l'empereur en route pour l'Allemagne :

» A Jemelle, on l'on s'arrêta, le prince Pierre Bonaparte vint présenter ses hommages à son cousin, qui l'embrassa avec effusion. Puis on traversa Marloie et Liège pour ne faire halte définitive qu'à Verviers, où l'on avait décidé que l'Empereur descendrait pour prendre quelque repos.

» L'hôtel du Chemin de Fer avait été désigné pour recevoir le souverain et sa suite. Cet hôtel ne se trouvait guère qu'à trois cents mètres de la gare, mais la foule qui s'était rendue au-devant du train impérial était si compacte, qu'on faillit renoncer à la couper.

» Lorsque Napoléon III parut, une poussée formidable la jeta en avant et une clameur s'éleva, faite de cris divers, parmi lesquels on pouvait distinguer ceux de : Vive la France ! Vive la Prusse ! A bas l'Empereur ! Vive l'Empereur ! A bas les Prussiens !

» Une bagare eut lieu, alors, et ceux qui avaient mission de protéger Napoléon III, en profitèrent pour s'abriter avec lui, et en hâte, dans l'hôtel.

» Après le diner, l'Empereur ayant reçu des dépêches [illegible] duire à Paris, s'adressa à son entourage et dit :

» — Messieurs, la République est proclamée à Paris et j'ai un successeur : M. de Rochefort. Quant à l'Impératrice et au prince Impérial, soyez rassurés : ils sont loin de tout péril. L'Impératrice est en Angleterre et mon fils est, comme moi, votre hôte. Il se trouve chez M. le comte de Baillet, gouverneur de Naples.

» Puis, s'étant retiré dans sa chambre, il veilla une partie de la nuit, s'occupant à dicter des notes sur la bataille de Sedan.

» Le dernier départ pour Cassel était fixé pour le lendemain, à midi. Ce jour s'annonça comme devant apporter de graves incidents. En effet, dès le matin, un officier de police qui vint prendre les ordres du général Chazal, ne lui cacha point que des manifestations hostiles se preparaient et que la population ouvrière de Verviers avait résolu d'assister en masse au départ de Napoléon III. Des propos violents avaient été tenus même dans les cabarets, et d'aucuns, plus exaltés, avaient déclaré qu'ils « tireraient » sur l'Empereur.

» La foule, en effet, était immense, sur les places, dans les rues, et elle entourait l'hôtel comme d'une ceinture vivante d'hommes et de femmes mal contenus. Des cris, des apostrophes, des outrages jaillissaient de cette foule et venaient s'échouer sur la façade de l'hôtel, continus, violents et croissant sans cesse.

» Le général Chazal n'hésita plus. Suivi du capitaine Sterckx, il parut sur le seuil de l'hôtel et, regardant bien en face la multitude, il fit signe qu'il voulait parler. Un silence, soudain, s'établit. Le général mit à profit ce silence.

» Messieurs, cria-t-il, l'Empereur des Français va paraitre devant vous. Il se rend en Allemagne comme prisonnier de guerre. Mais, à ce moment, il est notre hôte. Je vous demande, au nom de l'hospitalité belge, au nom de l'hospitalité de votre cité, de l'accueillir avec le respect et avec l'émotion qu'inspire sa haute infortune. — Messieurs, je vous connais, et je sais que vous ne faillirez pas aux devoirs qui s'imposent dans d'aussi pénibles circonstances.

» Fait bizarre et bien digne de la foule — de toutes les foules — ces paroles à peine prononcées, les vociférations qui, une minute avant, insultaient au malheur, se changèrent en applaudissements, en hurrahs, en acclamations.

» — Vive le général Chazal ! clama le peuple.

» L'Empereur s'avança, alors, et s'appuyant sur le bras du vieux soldat, descendit avec lui le perron de l'hôtel, suivi du général prussien de Boyen, donnant le bras également au capitaine Sterckx.

» La foule, subitement calme et respectueuse, profondément impressionnée, se découvrit et, dans un silence absolu, regarda passer cet Empereur qui, vaincu, aujourd'hui, marchait, hier, dans un rayonnement.

» Quand le train s'ébranla, le peuple n'avait point abandonné cette attitude recueillie, mais s'était massé davantage autour de la gare. L'Empereur se montra à la portière du wagon. Ce fut, alors, comme dans la spontanéité d'une émotion chevaleresque et instinctive, un cri vibrant et enthousiaste, dans la foule :

» — Vive l'Empereur !

» Et devant des milliers de fronts nus, haussés dans un hommage suprême, dans un salut dernier — dans cet hommage, dans ce salut qui vont à ceux qui meurent — Napoléon III s'inclina. »

L'INTERDICTION DE « LA FILLE ÉLISA »

Nous avons relaté, il y a quelque temps, le scandale qui s'était produit lors de la représentation de *la Fille Elisa* sur le Théâtre-Libre de M. Antoine.

Nous avons félicité, en même temps, M. Hector Pessard, critique dramatique du *Gaulois*, auquel on ne saurait reprocher des excès de bégueulerie, d'avoir vigoureusement protesté contre la représentation d'une pièce qui l'avait indigné et dont il n'avait voulu entendre que le premier acte, persuadé que les suivants l'écœureraient davantage.

Le gouvernement vient de donner raison à notre confrère Pessard, car hier il a interdit formellement la représentation de la pièce *La fille Elisa* sur la scène de la Porte-Saint-Martin.

Il est bien probable, et c'est là une conséquence forcée de l'interdiction qu'il a prononcée, qu'il va retirer à M. Antoine la subvention qu'il a eu le tort de lui accorder, ou alors il se trouverait dans cette position bien comique, ou bien ridicule, de continuer à donner de l'argent à un entrepreneur de théâtre pour encouragement à l'art pornographique et d'interdire la production et les manifestations de cet art.

Chambre des Députés

Suite de la séance du mardi 20 janvier 1891

Présidence de M. FLOQUET, président

Les victimes du froid. — Un crédit de 4 millions pour les habitants des campagnes

M. Constans. — J'ai l'honneur de déposer un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de quatre millions pour venir en aide aux habitants des campagnes qui sont dans la misère par suite des froids. Je demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée, et la discussion immédiate a lieu.

M. de Lanjuinais. — Comme il est indispensable que ces secours soient distribués le plus vite possible, je demande à M. le ministre comment aura lieu cette distribution, là où il n'y aura pas de bureau de bienfaisance.

M. Constans. — Ces secours seront distribués seulement aux bureaux de bienfaisance, mais à tous ceux qui sont dans le besoin, et l'on prendra les moyens les plus rapides. Pour les grandes villes, on est déjà à peu près préparé. Les bureaux de bienfaisance recevront dès le [illegible] possible ce qu'il pourra.

Le gouvernement acceptera avec plaisir l'intervention des membres du Parlement. Pour la seconde partie, on procédera par l'intermédiaire des préfets et des maires en se préoccupant de perdre le moins de temps possible.

La Chambre peut compter sur toute la bonne volonté du gouvernement. (Très bien ! très bien !)

M. Laur. — (Exclamations). Je tiens à rappeler que j'avais samedi demandé un crédit de 5 millions ; aujourd'hui la totalité des crédits demandés s'élève à 6 millions.

Cris : Assez ! Assez !

Je recommande à l'attention du gouvernement la situation des ouvriers employés aux canaux. (Cris : Assez ! assez ! Bruit à gauche.)

M. Ouvré. — Je demande à M. le ministre de l'intérieur de bien indiquer que le vœu de la Chambre est de secourir les malheureux, quels qu'ils soient et sur quelque territoire qu'ils se trouvent.

Je signale tout spécialement la situation des petits mariniers qui sont arrivés à être obligés de tuer les ânes qui tirent leurs bateaux pour pouvoir nourrir leurs enfants. (Exclamations à gauche. Approbations à droite).

M. de Baudry-d'Asson. — Au nom des campagnes, je remercie M. le ministre de l'intérieur de sa généreuse initiative.

J'espère que les communes qui n'ont pas de bureau de bienfaisance ne seront pas sacrifiées dans la répartition.

Les articles 1 et 2 du projet sont votés à l'unanimité de 520 votants ; l'ensemble du projet de loi est adopté.

QUESTION DE M. ENGERAND
L'attitude des magistrats dans certains procès

M. Engerand. — Je veux adresser à M. le garde des sceaux une question concernant l'attitude des magistrats dans certaines affaires sur lesquelles ils ont eu récemment à statuer.

J'entends d'ailleurs ne faire aucune personnalité. (Très bien, très bien.)

Il y a, dans toutes les affaires, deux dossiers ; le dossier officiel et les notes de police ; les renseignements de police sont confidentiels et fuient la contradiction ; la publicité donnée aux notes est un abus ; je demande qu'il soit interdit aux présidents de donner lecture publiquement de ces notes et que la magistrature s'abstienne de procédés blessants ou de plaisanteries malsonnantes. (Très bien, très bien).

Je prie M. le garde des sceaux de déclarer aux magistrats trop « fin de siècle », que l'impartialité et la modération sont toujours de mise dans un débat judiciaire et qu'il ne faut donner lecture des notes de police que dans les affaires qui mettent sérieusement en cause l'honorabilité des prévenus. (Très bien ! très bien !)

M. Fallières, ministre de la justice. — Les notes de polices sont recueillies incontestablement par des hommes honnêtes et qui méritent confiance. (Rires ironiques sur tous les bancs.)

Mais ces personnes peuvent être trompées et se sont quelquefois trompées. (Ah ! ah ! ça ! c'est ça !) Jamais personne n'a entendu donner à ces notes l'autorité qu'on donne à une instruction régulière.

Ces notes sont communiquées aux avocats dans la pratique. (Vives réclamations.)

Voix à gauche. — Voyez la neuvième Chambre.

M. Fallières. — Il y a des principes d'ordre honnête auxquels un magistrat ne doit pas manquer sous peine d'être rappelé à ses devoirs. (Très bien ! très bien !)

L'accusé, le prévenu, doit pouvoir contrôler tous les renseignements qui seraient révélés à l'audience.

Le Code d'instruction criminelle appelle des réformes qui sont à l'étude, je pourrai combattre la proposition qui viendra en discussion, mais je demanderai qu'on entoure de plus de garanties encore la défense. (Très bien.)

M. Engerand. — Je prends acte des déclarations de M. le garde des sceaux, mais je maintiens qu'on ne doit jamais faire usage des notes de police.

L'incident est clos.

QUESTION DE M. PIERRE RICHARD
Le chauffage des wagons

M. Pierre Richard. — Je désire adresser une question à M. le ministre des travaux publics au sujet du chauffage des voitures de 2e et 3e classe sur les lignes de la banlieue parisienne.

M. le ministre avait promis, il y a un mois, de s'en occuper ; rien n'a été fait. (Mouvement.)

M. Yves Guyot. — Le gouvernement, depuis longtemps, a invité les compagnies à chauffer tous les wagons, mais les compagnies ne sont tenues que de chauffer les voitures pour un parcours dépassant deux heures. Il est inexact de dire que rien n'a été fait.

Le Nord, l'Est chauffent la plupart de leurs trains. Malheureusement, sur certaines lignes, à cause de la transformation des voitures, on se heurte à des difficultés énormes. (Bruit).

Si cette question peut se poser aujourd'hui, la faute en est aux auteurs des conventions de 1875 qui n'ont pas exigé le chauffage des trains ; mais les Compagnies ont pris l'engagement formel de faire cesser cet état de choses l'année prochaine.

La question transformée en interpellation

M. Pierre Richard. — Je ne peux me contenter de cette réponse du ministre, je demande à transformer la question en interpellation. (Bruit).

M. le Président. — M. Dreyfus demande également à interpeller M. le ministre sur les mesures à imposer aux compagnies dans l'intérêt de la santé publique.

M. Boudeau dépose une demande d'interpellation analogue.

La Chambre décide la discussion immédiate de cette interpellation.

Discours de M. Dreyfus

M. Dreyfus. — Dans les circonstances présentes, il faut qu'un vote de la Chambre intervienne.

Les réponses des compagnies ne sont pas [illegible] dans l'intérêt de la santé publique. Il faut appliquer cette ordonnance.

Les compagnies françaises ont reçu assez d'argent de l'Etat. Il faut leur imposer le chauffage de tous les wagons.

Voix nombreuses à droite, s'adressant à M. Yves Guyot : Mais parlez donc ! mais parlez donc !

M. Yves Guyot se lève à contre-cœur et fait un pas dans l'hémicycle en levant les bras au ciel, M. Michon le tire momentanément d'embarras en montant précipitamment à la tribune.

M. Michon. — Je m'associe aux paroles prononcées par M. Dreyfus. Je demande, en outre, que les compagnies soient tenues de mettre des coussins dans les wagons de troisième classe. (Mouvement et hilarité.)

Que ceux qui réclament aillent donc de Paris à Belfort en troisième classe et en arrivant, après avoir consulté leurs parties postérieures, ils diront s'ils se trouvent à leur aise. (Rires.)

Réponse de M. Yves Guyot

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. — Je trouve que cette question s'est élargie. (Exclamations.)

Après la question de chauffage, voilà celle des coussins. Le ministre n'a pas ses droits aussi étendus qu'on le suppose.

Pour moi, j'ai fait tout ce que je pouvais. (Rires et réclamations.)

J'ai obtenu que pour l'année prochaine toutes les voitures seront chauffées. (Exclamations.)

La Chambre enregistrera cette promesse et passera à l'ordre du jour pur et simple.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu : 1° de M. Boudeau, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant l'obligation imposée aux Compagnies de chemins de fer, de transporter les voya-

BOURSE DE LILLE

du mercredi 21 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	168 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	120 .
Lille 1865, remboursable à 100 fr.	.. ..	507 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	417 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	417 ..
Lille 1887	.. ..	397 50
Lille 1890 (libérée)	.. ..	482 .
Lille 1890 (non libérée)	.. ..	480 ..
Armentières 1886	.. ..	490 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	45 50
Tourcoing 1878	.. ..	490 .
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	.. ..	116 50
Banq. du Nord et du P.-de-C. Verley, Decroix, Cie	.. ..	1182 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	.. ..	75
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.. ..	275 ..
Caisse Plate et Cie	.. ..	350 .
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.. ..	605
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.. ..	408 75
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1125 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	530 .
Le Nord. assur., act. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2250 .
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	220 50
Banque du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	.. ..	150
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	25
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	.. ..	515 .
Delgutte et Cie	.. ..	515 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	.. ..	2065 ..
Blanche-Saint-Vaast	.. ..	3600 .
Denain et Anzin	.. ..	340 .
Obligations Nord	.. ..	320 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 .
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	220 .
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	.. ..	516 ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	531 25

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e		16350 ..
Anzin 100e de denier	5098.75	5100 ..
Béthune 1881		565 ..
Béthune 1877		439 75
Bruay (Pas-de-Calais)		1390 .
Bully-Grenay le 6e	3200	3197 50
Carvin	1683 1693.75	1690 .
Courrières	41500	41250 .
Campagnac		425 ..
Crespin		300 ..
Douchy		4193 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.		225 ..
Dourges	9500	9240 ..
Escarpelle (Nord)		3505 ..
Epinac		330 ..
Ferfay (Société anonyme)	825	843 5
Lens		25602 50
Liévin		9200 ..
Ostricourt	660	650 ..
Meurchin		6230 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur		16000 ..
Drocourt		2800 ..
Sincey-le-Rouvray		50 .
Thivencelles, Fresnes-Midi		226 75
Vicoigne et Nœux		200.5 ..

BOURSE DE PARIS

du mercredi 21 janvier

par voie télégraphique et par fil spécial

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
.. ..	3 0/0 nouveau	94 25	94 02	
95 50	3 0/0	95 40	95 35	
105 65	4 1/2 0/0 1883	105 175	105 175	
92 30	Italien 5 0/0	92 45	92 40	
19 23	Turc 4 0/0	19 20	19 20	
490 ..	Egypte 6 0/0	491	491 87	
75 15/16	Extérieure 4 0/0	76 ./.	76 1/8	
92 3/8	Hongrois 4 0/0	92 1/4	92 5/16	
68 1/2	Portugais 3 0/0	68 7/8	.. ./	
96 7/16	Consolidés anglais	96 1/2	.. ./	
98 1/8	Russe 1880	98 1/8	.. ./.	
98 1/8	Russe 1889	98 1/.	.. ./	
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. /	
	Sociétés de crédit			
4375 ..	Banque de France	4365 ..	4360 ..	
550 ..	Banque d'Escompte	560 ..	... ..	
830 ..	Banque de Paris	850 ..	... ..	
1293 .	Crédit Foncier	1292 50	... ..	
422 ..	Crédit Mobilier	425 ..	... ..	
831 .	Crédit Lyonnais	836 25	837 50	
620 62	Banque Ottomane	623 .	623 .	
	Chemins de fer			
1866 .	Nord	1855 ..	1856 25	
1510 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1510 ..	1502 50	
... ..	Orléans	... ..	... ..	
512 ..	Autrichiens	547 50	546 25	
301 .	Lombards	303 75	... .	
346 25	Nord Espagne	350 ..	... ..	
307 50	Saragosse	307 50	... ..	
	Valeurs diverses			
1463 75	Gaz Parisien	1465 ..	... ..	
68 ..	Métaux	68 75	... ..	
37 ..	Panama	45 ..	... ..	
2431 .	Suez	2425 ..	2425 ..	
	Mines			
... ..	Rio-Tinto	576 ..	577 ..	
... ..	Tharsis	156 .	... ..	
... ..	de Beers	... ..	... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 21 janvier 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 10 ./	3 0/0 nouveau	94 02 1/2
95 60 1/2	3 0/0	95 70 ./.
96 20 ./	3 0/0 amortissable	96 10 ./.
105 42 1/2	4 1/2 0/0 1883	105 60 ./.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Rouvier assigné

Paris, 21 janvier. — On sait que MM. Pelletan et Germain ayant demandé, le mois dernier, que l'emprunt consenti par les Chambres, servit, entre autres choses, au remboursement des bons de liquidations départementaux, M. Rouvier, ministre de finances, s'éleva contre ce projet, faisant remarquer avec juste raison que les bons de liquidation ayant des époques très formellement indiquées pour leur remboursement, personne ne pouvait décider ce remboursement anticipé, les porteurs ayant le droit de refuser toute combinaison à ce sujet.

Malgré l'avis du ministre, et sans tenir compte des droits évidents des porteurs auxquels, au lieu d'un intérêt de 4 1/2 on donne du jour au lendemant 3 0/0, la Chambre a décidé le remboursement.

Une assignation vient d'être lancée contre le ministre des finances pour s'opposer à cette mesure qui nuit à mille porteurs de bons. L'affaire en est là.

Paris, 21 janvier. — Au ministère des finances, on déclare que M. Rouvier n'a encore reçu aucune assignation au sujet du remboursement anticipé des bons de liquidation départementaux par suite de l'emprunt.

Le croup en Alsace

Metz, 25 janvier. — Depuis quelques jours, le croup, qui sévissait avec une grande violence en Alsace, a fait son apparition en Lorraine et a pris les proportions d'une véritable épidémie.

A Metzerwiese et dans les environs, les écoles ont dû être fermées pour préserver les enfants de la contagion.

La maladie a pris un caractère moins bénin depuis avant-hier, et les décès deviennent de plus en plus nombreux parmi les enfants. Quelques grandes personnes ont été atteintes.

Un train pillé

New-York, 20 janvier. — Le train du Texas a été pillé par une bande de quinze pirates qui, après avoir fait dérailler le train, s'emparèrent de 20.000 dollars.

La mort du roi d'Hawaï

San Francisco, 21 janvier. — Kalakaua, roi d'Hawaï, est mort.

Les troubles du Chili

Buenos-Ayres, 21 janvier. — Plusieurs députés connus favorisent les rebelles. Ceux-ci vont également bloquer les ports de Paragua, Caldera et Arica.

M. Jean Woutt a été nommé commandant en chef ; le capitaine du cuirassé *Huascar* est remplacé par l'ancien commandant du croiseur *Esmeralda*. L'amiral Will et un autre amiral restent fidèles au gouvernement et font des préparatifs de défense.

Une partie de la flotte étant demeurée, jusqu'à présent, fidèle au président de la République, on peut prévoir une guerre civile sur mer, c'est-à-dire des engagements sanglants entre les deux moitiés de la flotte, l'une, la plus importante, obéissant aux chefs de l'insurrection, l'autre agissant encore pour la défense du gouvernement régulier.

L'armée de terre est restée fidèle jusqu'ici. La révolte de la marine chilienne devait être appuyée par les troupes d'Antofagasta et de Caldera ; mais ces troupes sont demeurées fidèles.

Le président Balmaceda a décrété l'état de siège à Santiago, où son impopularité est telle que beaucoup de ses partisans y ont été maltraités.

Mais ce sont surtout les provinces de Coquimbo et de Valparaiso qui sont troublées, et quoique les détails manquent, on peut affirmer que des collisions s'y sont produites entre les divers corps de troupes qui ont leur résidence dans chacune des deux capitales.

La ligne du chemin de fer qui va du port de Coquimbo à la Serena a été coupée sur divers points. Quant au port lui-même de cette première ville, il a été bloqué, ce qui est grave, étant donnée son importance.

Les nationaux italiens, espagnols et français se sont placés sous la protection de l'agent consulaire de France.

A Valparaiso, l'exportation a complètement cessé depuis le 9 janvier et aucun bateau ni aucun navire européen n'a eu accès dans sa rade, depuis 15 de ce mois.

Les pertes sont grandes, toutes transactions ayant cessé, et, si l'état actuel devait durer encore, il est question d'une démonstration qui serait faite par les marines américaines et européennes combinées dans les eaux chiliennes.

On ne sait absolument rien des négociations en cours entre les insurgés et le président Balmaceda ; mais des avis venus de Santiago portent que celui-ci, devant la persistance des troubles, dont on ne saura guère l'étendue que lorsqu'il auront pris fin, songe à se retirer.

Ce serait la solution de la question à bref délai. Dans le cas contraire, il faut prévoir une insurrection générale.

L'état de siège est proclamé à San-Felipe-d'Aconcagna, chef-lieu de la province de ce nom.

Des coups de fusil ont été tirés dans les rues de la ville.

La maison-hospice du Bon Pasteur a dû être évacuée.

La foule s'y porte parce qu'on suppose que des armes y sont cachées par les soins du gouverneur de Aconagna.

Il se confirme, d'autre part, que l'insurrection grandit tous les jours et que les insurgés s'attachent à empêcher toute communication des provinces avec Santiago.

C'est ainsi que les communications télégraphiques intérieures sont interrompues entre la plupart des villes importantes.

Les lignes de chemins de fer de San-Felipe à Santiago et Valparaiso sont coupées sur plusieurs points.

La convention anglo-portugaise

Londres, 21 janvier. — On télégraphie de Lisbonne au *Morning Post* de ce matin :

« Un télégramme de Londres, relatif au Livre Bleu qui vient d'être distribué au Parlement, annonce que lord Salisbury refuse de signer tout nouveau traité avec le gouvernement portugais, qui n'aura pas été préalablement ratifié par les Cortès. »

Un Lord pensionnaire de M. Pasteur

Notre correspondant de Londres nous télégraphie que lord Greville, qui a été mordu par un chien enragé, est parti immédiatement pour venir se faire traiter à l'Institut Pasteur.

Le mariage de mademoiselle Crispi

Rome, 21 janvier. — On annonce officiellement, à Rome, les fiançailles de Mlle Crispi, fille du président du conseil, avec le comte Machi di Cellare, neveu du cardinal Macchi, attaché au ministère des Affaires étrangères.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

21 janvier.

ROUBAIX-TOURCOING. — Les cours continuent à suivre une progression décroissante.

La tendance du marché reste calme.

On a enregistré 75,000 kil. comme suit :

Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 : sur janvier 20,000 kil. à 5.42 1/2 ; sur février 10,000 kil. à 5.37 1/2.

Sur mars 5.000 à 5,45 ; sur juin 5.000 à 5.50 ; sur juillet 5,000 à 5,55 ; ensemble 45.000 kil

Caisse de Liquidation de Tourcoing : Buenos-Ayres type 1 : sur avril 10,000 k. à 5,45 ; sur mai 10,000 k. à 5,47 1/2 ; ensemble 20,000 k.

Buenos-Ayres type BF ; sur février 5,000 à 5,27 1/2, 5,000 à 5,25. Ensemble 10,000 kil.

ANVERS. — Marché calme sans changement dans les cours.

On a traité seulement 20,000 kil. sur juin.

LEIPZIG, — Il n'y a de changement que sur le mois de mai qui a fléchi de 2 1/2 pfs.

Tendance calme. — Ventes 55,000 kil.

Sucres

LILLE, 21 janvier.

COTE OFFICIELLE

	Cours du jour		Off.	Dem.	Cours précéd.	
Suc. n° 3 (88 deg.)	33 ..	32 25	..	..	33 ..	32 75
— acquittés	..	..			..	..
— pain 6 k. n° 1	109	..			..	..
Betteraves disp.	..	..			..	..
Mélasse	..	..			..	..
fin 3/6 disponib.	36	35 50			36 ..	35 50

Bourse commerciale de Paris du 20 janvier

	20	19
Alcools		
Cour.	37 ..	36 75
Févr.	37 50	37 40
M.-Av.	38 75	38 50
4 mai.	40 50	40 ..
Seigles		
Cour.	17 25	17 25
Févr.	17 25	17 25
M.-A.	17 50	17 50
4 mars	17 75	17 75
4 mai.	17 75	17 50
Colza		
Cour	65 50	65 50
Févr.	66 ..	66 ..
M.-Av	65 50	67 ..
4 mai.	67 25	67 50

	20	19
Blés		
Cour.	25 75	26 75
Févr.	26 75	26 75
M.-Av.	27 ..	27 ..
4 mars	27 ..	27 ..
4 mai	27 ..	27 ..
Avoines		
Cour.	18 50	18 50
Févr.	18 75	18 50
M.-A.	18 75	18 75
4 mars	19 ..	19 ..
4 mai.	19 ..	19 ..
Lin		
Cour	54 75	54 50
Févr.	54 50	54 50
M.-A.	55 ..	54 75
4 mars	55 25	55 ..

	20	19
Farines		
Cour..	59 50	59 50
Févr..	59 75	59 75
M.-A.	60 ..	60 ..
4 mars	60 ..	60 ..
4 mai	59 75	59 75
Corbeil	61 ..	61 ..
Sucres		
Cour..	35 62	35 75
Févr..	36 ..	36 ..
4 mars	36 62	36 25
4 mai.	37 ..	37 25
Roux	33 25	33 25
Raffin	105 50	105 ..

LE HAVRE, 20 janvier.

COTONS
(Cote de la Clearing-House)

Janvier	61 90	Mai	62 60	Septembre	63 75
Février	62 .	Juin	62 90	Octobre	.. ...
Mars	62 10	Juillet	63 10	Novembre	.. ...
Avril	62 40	Août	63 40	Décembre	.. ...

CAFÉS

Janvier	99 25	Mai	97 50	Septembre	94 ..
Février	98 75	Juin	97 25	Octobre	.. ..
Mars	98 75	Juillet	96 25	Novembre	.. ..
Avril	98 ..	Août	95 75	Décembre	.. ..

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.